

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA - 47^e année - N° 17 - Jeudi 8 mai 2025

Impressum - Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Rectificatif au point 5 du procès-verbal N° 86 paru dans le Journal officiel N° 16 du vendredi 2 mai 2025.

République et Canton du Jura

Procès-verbal N° 86 de la séance du Parlement du mercredi 16 avril 2025

Lieu: Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence: Yann Rufer (PLR), président

Scrutateurs: Gaëlle Frossard (PS) et Ivan Godat (VERTE-S)

Secrétariat: Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Excusés: Jacques-André Aubry (Le Centre), Alain Beuret (PVL), Boris Beuret (Le Centre), Raphaël Breuleux (VERTE-S), Raphaël Ciochi (PS), Ernest Gerber (PLR), Quentin Haas (PCSI), Christophe Schaffter (CS-POP), Bernard Studer (Le Centre) et Ismaël Vuillaume (PVL)

Suppléants: Léonie Pelletier Esposito (Le Centre), Raoul Jaeggi (PVL), Madeleine Juillard Schaller (Le Centre), Sonia Burri-Schmassmann (VERTE-S), Françoise Schaffter Houlmann (PS), Aline Nicoulin (PLR), Thomas Schaffter (PCSI), Liza Crétin-Schumacher (CS-POP), Stéphane Rüegg (Le Centre) et Paul Monnerat (PVL)

La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.

1. Communications

2. Questions orales

- Gauthier Corbat (Le Centre): Ligne Bonfol-Porrentruy CJ (satisfait)
- Jelica Aubry-Janketic (PS): Structures d'accueil de l'enfance (satisfaite)
- Pauline Godat (VERTE-S): Féminicides, quelles mesures? (satisfaite)
- Sophie Guenot (PCSI): Elimination de vaccins anti-Covid-19 (satisfaite)
- Thomas Vuillaume (PLR): Stand de tir pour chasseurs à Bure (satisfait)
- Yves Gigon (UDC): Facturation du CMP (partiellement satisfait)

- François Monin (Le Centre): Pain Suisse (satisfait)
- Joël Burkhalter (PS): Evolution de la population (satisfait)
- Sonia Burri-Schmassmann (VERTE-S): Surveillance du moustique tigre (satisfaite)
- Thomas Schaffter (PCSI): Evolution des poursuites dans le Jura (satisfait)
- Philippe Rottet (UDC): Maisons familiales à Delémont (partiellement satisfait)
- Magali Voillat (Le Centre): Sécurité à Grandgourt (satisfaite)
- Patrick Cerf (PS): Prolongation de la RHT (satisfait)
- Rémy Meury (CS-POP): Accueil scolaire des enfants « Covid » (satisfait)

3. Motion interne N° 158

Une croix au Parlement!

Yves Gigon (UDC)

Développement par l'auteur.

Au vote, la motion interne N° 158 est rejetée par 36 voix contre 14.

Présidence du Gouvernement

5. Motion N° 1513

Vacance au Gouvernement?

Yves Gigon (UDC)

Le Gouvernement propose d'accepter la motion N° 1513.

Au vote, la motion N° 1513 est **acceptée** par 59 députés.

6. Question écrite N° 3694

L'état des Montagnes.

Anael Lovis (PLR)

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement et justifie sa position par Irène Donzé (PLR).

Département de la formation, de la culture et des sports

7. Loi concernant l'exercice de la prostitution et le commerce de la pornographie (Loi sur la prostitution, LProst) (première lecture)

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 49 voix contre 6.

Article 16, alinéa 1:

Gouvernement et minorité 1 de la commission:

La personne responsable d'un salon ou d'une agence doit tenir constamment à jour un registre mentionnant notamment l'identité et le domicile des personnes exerçant la prostitution dans le salon ou l'agence ainsi que les prestations fournies et les montants demandés en contrepartie.

Minorité 2 de la commission :

La personne responsable d'un salon ou d'une agence doit tenir constamment à jour un registre mentionnant notamment l'identité et le domicile des personnes exerçant la prostitution dans le salon ou l'agence.

Majorité de la commission :

La personne responsable d'un salon ou d'une agence doit tenir constamment à jour un registre mentionnant notamment l'identité et le domicile des personnes exerçant la prostitution dans le salon ou l'agence ainsi que les prestations qui leur sont fournies et celles demandées en contrepartie.

Au vote :

- La proposition de la majorité l'emporte face à la proposition de la minorité 2 par 43 voix contre 14;
- La proposition de la majorité de la commission est acceptée par 44 voix contre 13 en faveur de la proposition du Gouvernement et de la minorité 1 de la commission.

Article 20, alinéa 2, lettre b :

Gouvernement et majorité de la commission :

- b) la fermeture du salon ou de l'agence pour une durée de trois à six mois;

Minorité de la commission :

- b) la fermeture du salon ou de l'agence pour une durée de six à douze mois;

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 29 voix contre 28.

Article 22 :

Tâches des autorités compétentes

Majorité de la commission et Gouvernement :

Les mesures de prévention sanitaires et sociales sont prises par les autorités compétentes au sens de la présente loi.

Minorité de la commission :

¹ L'Etat établit un programme de mesures de prévention et d'encadrement sanitaire et social en faveur de toutes les personnes qui exercent la prostitution dans le canton.

² Les autorités compétentes, notamment par le Service de la santé publique et la personne déléguée à l'égalité entre femmes et hommes, mettent en place les mesures du programme.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 37 voix contre 21.

Article 38 :

Commission et Gouvernement :

(...)

Sanction administrative 200 à 3000

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Tous les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote final, en première lecture, la loi est acceptée par 47 députés.

4. Allocution de Madame Nathalie Roy, présidente de l'Assemblée nationale du Québec

Les procès-verbaux N^{os} 84 et 85 sont acceptés tacitement. La séance est levée à 12 heures.

Delémont, le 17 avril 2025

Au nom du Parlement
Le président: Yann Rufer
Le secrétaire général: Fabien Kohler

Département de l'économie et de la santé

Arrêté

fixant le pourcentage d'indemnisation en cas de perte d'animaux due à une épizootie pour l'année 2025

Le Département de l'économie et de la santé,

vu l'article 36, alinéa 2, de la loi du 1^{er} juillet 1996 sur les épizooties (LFE)¹,

vu l'article 76, alinéa 1, de l'ordonnance du 9 décembre 1997 portant exécution de la législation fédérale sur les épizooties et l'élimination des sous-produits animaux²,

vu la prise de position du comité de la Caisse des épizooties du 18 mars 2025,

arrête:

Article premier Le pourcentage d'indemnisation en cas de perte d'animaux due à une épizootie pour l'année 2025 est fixé à 90% de la valeur d'estimation officielle.

Art. 2 Le produit de la vente est compris dans le montant versé.

Art. 3 L'indemnité n'est pas versée ou est réduite dans les cas prévus par l'article 34 LFE.

Art. 4 ¹ Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2025.

² Il est communiqué: au Service de la consommation et des affaires vétérinaires; à la Caisse des épizooties; à la Trésorerie générale; au Contrôle des finances; au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 14 avril 2025

Le ministre de l'économie et de la santé:
Stéphane Theurillat.

- 1) RS 916.40
- 2) RSJU 916.51

Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Montant des cotisations à la caisse des épizooties pour l'année 2025

Depuis l'année 2015, les cotisations à la caisse des épizooties sont facturées par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires et non plus encaissées par le préposé agricole. La cotisation comprend une taxe de base plus un montant calculé d'après le nombre de têtes (effectif moyen annuel) et un coefficient UGB. Les données de recensement utilisées pour la facturation sont extraites de la banque de données Acorda. Les unités d'élevage ou les personnes qui détiennent des animaux pour lesquels une cotisation est obligatoire et qui ne seraient pas encore répertoriées, doivent s'annoncer sans délai au Service de l'économie rurale, à Courtemelon.

Espèces concernées

Equins (yc. mulets et poneys), vaches (laitières, allaitantes, tariées, autres vaches), autres bovins (yc. bisons), porcs (yc. porcs laineux et mini-pigs), moutons, chèvres (yc. chèvres naines), lapins, volaille domestique, camélidés (lamas, alpagas), gibier à onglons (daims, cerfs)

Ainsi, lors de sa séance du 18 mars 2025 et conformément aux articles 68 et 72 de l'ordonnance du 9 décembre 1997 portant exécution de la législation fédérale sur les épizooties et l'élimination des sous-produits animaux (RSJU 916.51), le comité de gestion de la caisse des épizooties a arrêté le montant des cotisations 2025 comme suit:

Exploitations PER et Hobby

Taxe de base: CHF 20.00
Montant par UGB: CHF 10.00
Frais administratifs: CHF 10.00

Abeilles

Taxe de base: CHF 20.00
Montant par colonie: CHF 4.00
Frais administratifs: CHF 10.00

Poissons: CHF 5.50/kg

Depuis 2020, les exploitations de moins de 0.5 UGB ne sont pas soumises à la taxe.

Nous rappelons que chaque propriétaire des espèces concernées, en vertu de l'article 71 alinéa 1 de l'ordonnance cantonale sur les épizooties, a l'obligation de verser des cotisations annuelles à la caisse des épizooties.

Delémont, le 22 avril 2025.

Au nom de la caisse des épizooties
Le président: D^r Laurent Monnerat.

Service des infrastructures
Commune de Boncourt

Dépôt de plans

Conformément à l'article 33 de la loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978, le dossier de plans d'aménagement concernant:

RC 6 Boncourt / Réaménagement de la route du Jura et route de France, secteurs 2 à 4

est déposé publiquement du jeudi 8 mai 2025 au mardi 10 juin 2025 au Bureau communal de Boncourt où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au Secrétariat communal de Boncourt jusqu'au 10 juin 2025 inclus.

Delémont, le 5 mai 2025.

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Publications des autorités communales et bourgeoises

La Baroche

Entrée en vigueur du règlement relatif aux redevances communales sur l'électricité

Le règlement susmentionné, adopté par l'assemblée communale de la Baroche le 11 mars 2025, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 11 avril 2025.

Réuni en séance du 29 avril 2025, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} mai 2025.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

La Baroche, le 5 mai 2025.

Conseil communal.

Courgenay

Assemblée communale ordinaire lundi 26 mai 2025, à 20 h 00, au Centre paroissial et culturel

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 avril 2025.
2. Discuter et voter les comptes 2024 ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter le droit de cité à M^{me} Marcelle Maître.
4. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au panneau d'affichage situé à l'entrée du bâtiment de la Mairie ou sur le site internet www.courgenay.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée communale ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les comptes 2024 mentionnés sous chiffre 2 peuvent être consultés à la Recette communale ou sur le site internet www.courgenay.ch.

Courgenay, le 17 avril 2025.

Conseil communal.

Delémont

Avis de dépôt

Le Conseil de Ville, dans sa séance du 28 avril 2025, a approuvé la révision partielle du Règlement du Conseil de Ville.

Conformément aux articles 4 et 6 du décret sur les communes du 6 décembre 1978, ce document est déposé publiquement à la Chancellerie communale du 9 au 28 mai 2025, où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, doivent parvenir à la Chancellerie communale de Delémont jusqu'au 9 juin 2025.

Au nom du Conseil communal
Le président: Damien Chappuis.
Le chancelier: Nicolas Guenin.

journalofficiel@lepays.ch

Delémont

Arrêté du Conseil de Ville du 28 avril 2025

Tractandum N° 04/2025

La révision partielle du Règlement du Conseil de Ville est acceptée.

Les documents sur la base desquels le Conseil de Ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Cette décision est soumise au référendum facultatif.

Délai référendaire: 9 juin 2025

Au nom du Conseil de Ville

Le président: Michel Rion.

La secrétaire: Lucie Üncücan-Daucourt.

Les Genevez

Entrée en vigueur du règlement relatif aux redevances communales sur l'électricité

Le règlement susmentionné, adopté par l'assemblée communale des Genevez le 9 octobre 2024, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 2 avril 2025.

Réuni en séance le 22 avril 2025, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Les Genevez, le 5 mai 2025.

Conseil communal.

Montavon

Assemblée bourgeoise mardi 20 mai 2025, à 20 h 00, au local bourgeois

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Présentation et approbation des comptes 2024.
4. Divers.

Montavon, le 5 mai 2025.

Conseil bourgeois.

Muriaux

Assemblée ordinaire des ayants droit (entité de Muriaux)

lundi 2 juin 2025, à 20 h 00, à l'école des Emibois
(propriétaires de terres agricoles cultivées sises sur le territoire de Muriaux, entité de Muriaux)

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approbation des comptes 2024.
3. Statuer sur un échange de terrain de 80 m².
4. Nomination d'un membre à la commission.
5. Divers et imprévus.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

Muriaux, le 8 mai 2025.

Au nom de la commission des pâturages de Muriaux.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Muriaux**Assemblée ordinaire des ayants droit**

(entité du Peuchapatte)

jeudi 5 juin 2025, à 20h00, au Restaurant de la Balance aux Breuleux

(propriétaires de terres agricoles cultivées sises sur le territoire de Muriaux, entité du Peuchapatte)

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approbation des comptes 2024.
3. Nomination d'un membre à la commission.
4. Divers et imprévus.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

Muriaux, le 8 mai 2025.

Au nom de la commission des pâturages du Peuchapatte.

Muriaux**Assemblée communale ordinaire****mercredi 11 juin 2025, à 20h00, à la salle de séminaire de la Croix-Fédérale à Muriaux**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approbation des comptes 2024 et des dépassements budgétaires.
3. Discuter et approuver le règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité.
4. Statuer sur une demande de subventionnement pour rachat de maison.
5. Statuer sur une demande d'échange de terrain de 80 m².
6. Informations du Conseil communal.
7. Divers et imprévus.

Le règlement mentionné au point 3 de l'ordre du jour est déposé publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et après l'assemblée communale et sur le site www.muriaux.ch, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Muriaux, le 8 mai 2025.

Conseil communal.

Pleigne**Assemblée communale ordinaire****jeudi 22 mai 2025, à 20h00, à l'Épicentre**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 17 avril 2025.
2. Discuter et voter les comptes 2024 ainsi que les éventuels dépassements de budgétaires de la Commune mixte et de la Bourgeoisie.
3. Nommer un membre à la commission d'école en remplacement de M^{me} Lucille Nusbaumer.
4. Nommer un membre à la commission des eaux en remplacement de M. Louis Buchwalder.
5. Divers.

Pleigne, le 30 avril 2025.

Conseil communal.

Soyhières**Assemblée communale extraordinaire****mardi 27 mai 2025, à 20h00, à La Cave**

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 18 décembre 2024.
2. Discuter et voter une dépense de Fr. 173000.– TTC pour l'assainissement du collecteur d'eaux usées « Les Riedes-Dessus », montant à prélever sur le fond de l'épuration.
3. Point information: présentation du plan spécial d'équipement de détail «Alimentation en eau par la Bourgeoisie de Soyhières – Côte sur la Fin».
4. Divers.

Important: Nous rappelons la teneur de l'article 27, al. 2 du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Soyhières, le 30 avril 2025.

Conseil communal.

**Publications
des autorités administratives ecclésiastiques****Chevèze****Assemblée de la commune ecclésiastique****mercredi 28 mai 2025, à 20h00, à la Maison des Œuvres**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Compte 2024
3. Divers.

Chevèze, le 30 avril 2025.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Cornol**Assemblée de la commune ecclésiastique
jeudi 22 mai 2025, à 20h 15, à la Maison de paroisse**

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2024.
4. Informations pastorales.
5. Divers.

Cornol, le 28 avril 2025.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Damvant**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, jeudi 15 mai 2025, à 20h 00,
à la salle communale**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée et accueil.
2. Nomination des scrutateurs/scrutatrices.
3. Lecture et approbation du procès-verbal du 3 décembre 2024.
4. Présentation et approbation du budget 2025; fixer la quotité d'impôt.
5. Information sur la nouvelle commune ecclésiastique de la Paroisse Saint-Martin.
6. Divers.

Damvant, le 29 avril 2025.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Mervelier – La Scheulte**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mercredi 28 mai 2025, à 20h 00,
à la salle paroissiale.**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2024.
3. Divers.

Mervelier, le 30 avril 2025.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Movelier – Mettembert**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, jeudi 22 mai 2025, à 20h 00,
à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2024.
3. Informations de l'Equipe pastorale.
4. Divers et imprévus.

Movelier-Mettembert, mai 2025.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Par8**Assemblée des délégués du Syndicat des paroisses Par8
jeudi 12 juin 2025, à 19h 30, à la salle de paroisse
de Sorvilier**

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Nomination des scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 31 octobre 2024.

4. Comptes 2024 – Acceptation.
5. Rapport sur la protection des données.
6. Modification du règlement d'organisation du Par8.
7. Activités du Par8.
8. Informations des pasteurs.
9. Parole aux délégués.
10. Divers.

Tavannes, le 29 avril 2025.

Administration du Par8.

Soulce**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mardi 27 mai 2025, à 20h 00,
à la salle des sociétés**

Ordre du jour:

1. Accueil et prières.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2024.
4. Election d'un-e membre du conseil de la commune ecclésiastique.
5. Décider d'un don de CHF 1000.– pour l'édition du livre « Histoire de Soulce » de M. Jean-Claude Prince.
6. Informations pastorales.
7. Divers et imprévus.

Soulce, le 24 avril 2025.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Les Sources**Assemblée de la commune ecclésiastique
lundi 26 mai 2025, à 20h 00, à la salle paroissiale
de Fontenais**

1. Salutations et ouverture de la séance.
2. Procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2024 de la commune ecclésiastique « Les Sources ».
3. Acceptation des comptes 2024 et ratification des dépassements de budget pour la commune ecclésiastique « Les Sources ».
4. Approbation du projet d'aide humanitaire.
5. Informations:
 - a) du Conseil de la commune ecclésiastique;
 - b) de l'Equipe pastorale.
6. Divers.

Le procès-verbal ne sera pas lu, mais il est à disposition sur le site www.cath-ajoie.ch/PV ou au secrétariat des Sources.

Porrentruy, le 30 avril 2025.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Vendlincourt**Assemblée ordinaire des comptes
de la commune ecclésiastique catholique-romaine
mardi 27 mai 2025, à 20h 00, au collège
(salle du 1^{er} étage)**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Bouclément de la rénovation de l'appartement de la cure.
3. Comptes 2024.
4. Divers.

Vendlincourt, le 28 avril 2025.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Fahy

Requérant: Jean Glaus, Beauregard 98, 2916 Fahy. Auteur du projet: MGS construction Sàrl, Rue du Bout-Des-sus 59a, 2856 Boécourt.

Description de l'ouvrage: Régularisation de travaux effectués sans autorisation au bâtiment N° 98, soit: modification de la forme de toiture, pose d'une isolation périphérique (au lieu d'isolation intérieure) et agrandissement du bâtiment N° 98 (deux vérandas non chauffées et aménagement d'un studio), modification des ouvertures en façade et ouverture de 2 velux, pose de panneaux solaires en toiture, pose d'une PAC air/eau (au lieu d'une PAC géothermique), construction de couverts à voitures et d'un escalier d'accès ext. au sous-sol + régularisation de travaux effectués sans autorisation pour la construction d'un tunnel pour passage du bétail et aménagement d'une place bétonnée.

Cadastre: Fahy. Parcelle N° 271, sise à la rue Beauregard, 2916 Fahy. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions: Longueur 20m92, largeur 20m08, hauteur 7m00, hauteur totale 12m97.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Fahy, Route de la Halle 79D, 2916 Fahy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 10 juin 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fahy, le 29 avril 2025.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérante: Chantal Pham Nguyen, Chemin du Sorbier, 1027 Lonay. Auteur du projet: Bureau d'architecture Jlc, Au Village, 2855 Glovelier.

Description de l'ouvrage: Mise en conformité: agrandissement d'une écurie et d'une cabane de jardin.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 4091, sise à la rue Les Grands Prés, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir, ZA.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dimensions: Longueur 14m40, largeur 5m40, hauteur 2m50, hauteur totale 3m40.

Genre de construction: Façades et toiture: tôle.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 10 juin 2025.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 2 mai 2025.

Conseil communal.

Mervelier

Requérant: Laurent Kottelat, Rue de la Penesse 6, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Description de l'ouvrage: Maison familiale avec garage, pompe à chaleur, pergola et panneaux photovoltaïques; selon plans déposés.

Cadastre: Mervelier. Parcelle N° 502, sise à la rue Rière les Œuches, 2827 Mervelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogations requises: Articles 41 et 100 RCC (remblais supérieurs à 1m20).

Description: Longueur 17m80, largeur 16m37, hauteur 7m23, hauteur totale 9m09.

Genre de construction: Matériaux façades: double mur, crépi blanc cassé et lames bois grises; toiture: charpente bois isolée, couverture en tuiles béton grises.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Mervelier, Rue de l'Eglise 4, 2827 Mervelier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement jusqu'au 10 juin 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mervelier, le 5 mai 2025.

Conseil communal.

Muriaux

Requérante: Stiftung für das Pferd/Fondation pour le cheval, Museumstrasse 10, 3005 Bern. Auteur du projet: Schär Buri Architekten AG, Ostermundigenstrasse 73, 3006 Bern.

Description de l'ouvrage: Transformation d'une partie du bâtiment N° 122 existant pour l'installation d'un nouveau chauffage à bois en remplacement de plusieurs installations de production de chaleur existantes; aménagement à l'intérieur du bâtiment N° 122 de plusieurs locaux liés au chauffage, pose de silo à plaquettes, pose d'une nouvelle cheminée et pose de conduites de chauffage à distance pour le raccordement de plusieurs bâtiments existants.

Cadastre: Muriaux. Parcelle N° 277, sise au lieu-dit Le Roselet, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, Zone de village.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Muriaux, Muriaux 31, 2338 Muriaux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 10 juin 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 8 mai 2025.

Conseil communal.

Le Noirmont

Requérant: Gérard Baume, Le Peupéquignot 31, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: KWSA-architectes associés HES-SIA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation de l'annexe 5A pour l'aménagement de sanitaires pour les clients de la terrasse du restaurant.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 3150, sise au lieu-dit Le Peu Péquignot, Le Peupéquignot 5, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir, Zone agricole, ZB.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dimensions inchangées: Longueur 4m20, largeur 4m00, hauteur 2m40, hauteur totale 3m30.

Genre de construction inchangée: Matériaux façades: ossature et bardage bois existants sans changement; toiture: couverture existante sans changement.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 10 juin 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 8 mai 2025.

Conseil communal.

Rossemaison

Requérante et auteure du projet: Commune mixte de Rossemaison, Chemin des Tilleuls 1, 2842 Rossemaison.

Description de l'ouvrage: Création d'une terrasse extérieure destinée à la buvette et à une activité de petite restauration.

Cadastre: Rossemaison. Parcelle N° 714, sise à la Rue au Copas de Sel, 2842 Rossemaison. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone de sport et de loisirs, SAa.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Rossemaison, Chemin des Tilleuls 1, 2842 Rossemaison, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 10 juin 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rossemaison, le 5 mai 2025.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Une administration en pleine évolution - Dans le cadre du projet de modernisation de l'Etat et de la transformation digitale, vous jouerez un rôle clé dans l'évolution de l'Administration cantonale jurassienne. Dans ce contexte, le Service des ressources humaines met au concours un poste de

Responsable de la conduite du changement à 80%

Contrat de durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2029.

Mission: Vous élaborez et mettez en œuvre les stratégies et plans de conduite du changement (identification des préoccupations, stratégies de communication, de formation et d'accompagnement) dans le cadre de la modernisation de l'Etat et accompagnez le changement au sein des services de l'Administration cantonale, de manière individuelle ou par équipe. Vous analysez les besoins de changement des services ainsi que ceux liés à l'évolution de l'administration. Vous appuyez et conseillez les services dans le cadre de solutions transitoires en proposant une méthodologie de développement organisationnel. Vous aidez les employés à acquérir et développer les compétences nécessaires pour s'adapter aux changements. Vous suivez la mise en œuvre du changement et l'évaluez.

Profil: Au bénéfice d'un titre HE ou universitaire niveau master dans le domaine des ressources humaines ou de la communication, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes, vous avez également une formation postgrade complémentaire de niveau DAS, ou jugée équivalente, en conduite du changement ou développement organisationnel. Vous justifiez d'une expérience de 2 à 4 années dans le pilotage du changement ou la direction de projets RH et/ou organisationnels. Vous démontrez de solides compétences en communication, en gestion de projets et en conseil en organisation. Doté d'une écoute active, vous faites preuve de très bonnes capacités d'adaptation et d'analyse. Vous maîtrisez les méthodes et outils de conduite de changement et êtes capable de rédiger de manière rapide et autonome. Vous avez une bonne compréhension des enjeux liés à la transformation digitale ainsi qu'à l'évolution des organisations publiques. A l'aise au sein d'équipes pluridisciplinaires, vous maîtrisez les nouvelles méthodes de communication ainsi que les thématiques liées aux ressources humaines.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur scientifique IIIa / Classe 19.

Entrée en fonction: Dès que possible.

Lieu de travail: Delémont.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M^{me} Sophie Beyermann, cheffe du Service des ressources humaines, tél. 032 420 58 82.

Délai de postulation: 30 mai 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En prévision de la nouvelle organisation de la gendarmerie au 1^{er} janvier 2026, il est mis au concours des places de

Sous-officiers supérieurs de gendarmerie à 80-100%

Les postes seront vraisemblablement pourvus à l'interne.

Mission: De façon générale, un sous-officier supérieur est appelé à diriger et contrôler l'activité de ses subordonnés, selon son domaine de compétences. Vous rédigez des ordres et organisez des engagements selon les mandats attribués. Vous participez au suivi des collaborateurs, notamment en participant aux mesures de développement des subordonnés et aux entretiens annuels. Vous effectuez des permanences d'officier de police judiciaire accrédité (OS). De plus, selon votre affection et selon votre cahier des charges, vous fonctionnez comme remplaçant d'un chef de section ou comme responsable d'un domaine de compétence (centrale d'engagement et des télécommunications / circulation / Franches-Montagnes / groupe d'intervention / responsable police proximité section centre / renseignement opérationnel). De ce fait, vous travaillez au sein d'une équipe dans laquelle la solidarité et l'entraide sont des valeurs primordiales, que ce soit avec ses supérieurs ou ses subordonnés. Vous êtes un référent dans votre domaine pour vos collègues et les partenaires, voire la population. Vous assurez le travail administratif découlant de vos interventions et votre fonction. Vous êtes appelé à assurer des missions spécifiques.

Profil: Vous êtes titulaire du brevet fédéral de policier et du permis de conduire. Vous avez suivi les cours de conduite (CCI et CCII) de l'Institut suisse de police et des formations police spécifiques liées au poste, ou vous engagez à suivre ses formations. Vous avez le sens de l'organisation et du service public. Vous faites preuve d'entregent, tout en pouvant imposer des décisions. Vous êtes bon communicateur et savez-vous adapter aux personnes que vous rencontrez. Vous êtes reconnu pour votre dynamisme, votre flexibilité, votre esprit d'analyse et de synthèse.

Fonction de référence et classe de traitement: Sous-officier supérieur de gendarmerie / Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2026.

Lieu de travail: Territoire cantonal.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Eric Froidevaux, Chef de la gendarmerie, tél. 032 420 65 65.

Délai de postulation: 23 mai 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Suite à une mutation interne, le Service des contributions, pour la Section des personnes physiques dépendantes, met au concours un poste de

Taxateur fiscal III (H/F) à 80%

Mission: Au sein d'une équipe d'une trentaine de collaborateurs, vous serez en charge de la taxation des personnes physiques de condition dépendante. Vous serez ainsi appelé à traiter

des dossiers des travailleurs salariés en analysant les déclarations d'impôt et les formules annexes. Vous serez aidé par les bases légales applicables et les directives internes et, grâce à votre expérience, vous êtes apte à traiter des dossiers complexes de manière indépendante. Vous pourrez notamment mettre à profit vos connaissances approfondies en matière d'imposition de la famille ou encore en matière d'assurance sociale et bancaire. Vous appréhendez également avec facilité les dossiers fiscaux de propriétaires immobiliers. Vous procédez à des analyses d'évolution de fortune complexe et avez de bonnes connaissances de l'imposition des actions de collaborateurs. Vous savez argumenter les décisions prises lors d'entretiens téléphoniques, au guichet ou par courriers. Vous êtes ainsi appelé à procéder à des auditions de contribuables, à les informer et à la convaincre lors de problématiques complexes. Vous pourrez élaborer des projets de décisions pour vos responsables et êtes prêt à encadrer les nouveaux collaborateurs dans leur formation initiale. Vous pourrez être appelé à collaborer dans les développements et les travaux informatiques liés à la taxation assistée par l'ordinateur (TAO) et à Juratax dont vous assurez l'information et la hotline.

Profil: Titulaire d'un brevet fédéral dans un domaine lié au poste, ou d'une formation jugée équivalente, vous disposez idéalement d'une expérience professionnelle dans le domaine fiscal. Vous êtes également titulaire des diplômes CSI I et IIa, ou êtes prêt à suivre ces formations en cours d'emploi. Vous êtes à l'aise avec les outils informatiques usuels. Vous disposez d'un bon sens de l'organisation et savez prioriser vos différentes tâches. Vous avez de bons contacts avec les gens et ne craignez pas d'asseoir vos positions. Vous avez de l'entregent et savez faire preuve de discrétion. Vous avez une excellente maîtrise de la langue française. De bonnes connaissances de l'allemand constituent un atout.

Fonction de référence et classe de traitement: Taxateur fiscal III / Classe 13.

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2025.

Lieu de travail: Delémont puis Moutier.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Martial Fleury, chef de la Section des personnes physiques dépendantes, tél. 032 420 55 65.

Délai de postulation: 30 mai 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En prévision du départ d'un collaborateur, l'Office des poursuites et faillites met au concours un poste de

Collaborateur administratif (H/F) à 80-100%

Mission: L'Office des poursuites et faillites du canton du Jura est chargé d'appliquer les procédures prévues par la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Vous effectuez tous les actes de procédure de l'exécution des poursuites, de l'enregistrement de la réquisition de continuer la poursuite à l'exécution de la saisie et l'établissement des procès-verbaux de saisie ainsi que du suivi des dossiers. Vous procédez aux inventaires, aux auditions des débiteurs ainsi qu'aux investigations. Vous êtes parfois amené à rédiger des projets de dénonciations pénales ou des réponses juridiques dans le cadre de plaintes LP.

Profil: Vous êtes titulaire d'un certificat fédéral d'employé de commerce ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Vous avez une expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum, idéalement dans le domaine des poursuites, juridique ou social. Vous savez faire preuve de rigueur et avez le sens de l'organisation et des priorités. Vous avez la capacité à faire face à des interruptions fréquentes de travail et à résister aux situations stressantes voire conflictuelles. Vous appréciez le contact humain et travailler en équipe. Vous savez faire preuve de solidarité et êtes empathique. La maîtrise de la langue allemande et le permis de conduire sont un atout. Vous êtes prêt à relever de nouveaux défis en apprenant à maîtriser un nouveau domaine et êtes motivé à vous former.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur administratif IIIc / Classe 10.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025 ou à convenir.

Lieu de travail: Porrentruy et Delémont.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de Mme Mylène Jolidon, préposée, tél. 032 420 32 10.

Délai de postulation: 30 mai 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ de la titulaire, le Service juridique met au concours un poste de

Collaborateur spécialisé à 60% (avec une possible augmentation de taux jusqu'à 95% dès le 1^{er} janvier 2026)

Mission: Le Service juridique gère notamment l'exécution des peines et mesures prononcées par les autorités judiciaires jurassiennes, à l'exception du Tribunal des mineurs, et celles déléguées par d'autres cantons. Il s'occupe en particulier de l'exécution des sanctions pénales telles que les peines privatives de liberté, les mesures thérapeutiques, les internements, les travaux d'intérêt général, et les amendes et peines pécuniaires restées impayées qui font place à une peine privative de liberté de substitution. Dans ce contexte, vous vous occupez principalement de la gestion des dossiers d'exécution des peines et des mesures, notamment le suivi des dossiers, la gestion des délais, la prise de procès-verbaux, les renseignements téléphoniques, la préparation des dossiers à l'intention de la commission spécialisée, la rédaction de décisions et de correspondances diverses, les contrôles comptables, et la facturation.

Profil: Vous êtes titulaire d'un CFC d'employé de commerce ou d'une formation jugée équivalente. Vous bénéficiez idéalement d'une expérience professionnelle dans un poste similaire. Vous avez un bon sens de l'organisation et êtes capable de travailler de manière autonome. Vous savez faire preuve d'une grande discrétion et d'une bonne résistance aux situations conflictuelles. Vous avez une excellente maîtrise du français écrit et des connaissances de l'allemand. Des connaissances de l'anglais, ainsi qu'en comptabilité, sont un atout.

Fonction de référence et classe de traitement:

Commis-greffier / Classe 10.

journalofficiel@lepays.ch

Entrée en fonction: 15 août 2025 ou à convenir.

Environnement de travail: Le taux d'occupation est de 60%, avec une possible augmentation de 35% dès le 1^{er} janvier 2026 (restant à confirmer).

Lieu de travail: Delémont.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de Madame Eline Schaller, juriste en charge de l'exécution des peines et mesures, tél. 032 420 56 30.

Délai de postulation: 23 mai 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite de titulaire, le Service des contributions, pour la Section gestion et coordination (GEC), met au concours un poste de

Collaborateur administratif (H/F) à 80-100%

Mission: En votre qualité de collaborateur administratif, vous êtes en charge de la distribution des dossiers fiscaux des personnes physiques aux différents collaborateurs selon les instructions de votre responsable direct. Vous êtes également responsable de l'archivage des dossiers déposés par les contribuables et êtes amené à faire transiter divers dossiers dans les autres sections du Service ou à l'externe. Vous êtes appelé à participer à la numérisation du service. Vous pouvez également être appelé à participer à la saisie de certaines déclarations d'impôt des personnes physiques.

Profil: Titulaire d'un CFC d'employé de commerce, vous avez des connaissances en fiscalité et idéalement quelques années d'expérience professionnelle. Vous êtes à l'aise avec les outils informatiques usuels. La connaissance des logiciels spécifiques à la taxation serait un atout. Vous êtes une personne calme et rigoureuse qui sait prendre des initiatives et travailler en collaboration étroite avec sa hiérarchie. Vous savez prioriser vos tâches et faites preuve de résistance face à la charge de travail.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur administratif Ib / Classe 4.

Entrée en fonction: 1^{er} novembre 2025.

Lieu de travail: Delémont puis Moutier.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de Mme Chantal Balmer, responsable du secteur, tél. 032 420 58 61, et de M. Vincent Joliat, responsable du secteur, tél. 032 420 55 53.

Délai de postulation: 30 mai 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

Marchés publics

Appel d'offres

Adjudicateur

Service d'achat: Assidu SA, Stéphane Bloque et Patrick Ballaman, Av. de la Gare 10, 2800 Delémont (Suisse).

Tél. +41 32 421 47 00. E-mail: s.bloque@assidu.ch

Service demandeur (adjudicateur): Gouvernement de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont (Suisse)

Objets et étendue du marché

Lot 1 - Assurance accidents (LAA) et assurance accidents complémentaire (LAAC)

Lot 2 - Assurance perte de gain maladie

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal:

66512000 - Services d'assurances accidents et maladie

Accords internationaux: Oui

Délais

Remise de l'offre: 18.6.2025 - 12h00

Offre valable jusqu'au: 18.2.2026

Appel d'offres

Adjudicateur

Service d'achat: Bleyaert et Minger SA (Commune de la Baroche), Grand Rue 5, 2900 Porrentruy (Suisse).

Tél. +41 32 467 10 10. E-mail: info@bleyaert-minger.ch

Service demandeur (adjudicateur): Commune de la Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille. Tél. +41 32 462 26 17. E-mail: secretariat@labaroche.ch

Objet et étendue du marché

Conduites techniques et réaménagement routier Miécourt - La Baroche (génie civil)

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal:

45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Autres CPV

45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Catalogue des articles normalisés (CAN)

111 - Travaux en régie

112 - Essais

113 - Installations de chantier

117 - Démolitions et démontages

151 - Constructions de réseaux enterrés

211 - Fouilles et terrassements

221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation

222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers

223 - Chaussées et revêtements

237 - Canalisations et évacuation des eaux

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Génie civil

Accords internationaux: Non

Délais

Remise de l'offre: 11.06.2026 - 16h00

Par courrier postal ou déposé au Secrétariat communal de la Baroche. En cas d'envoi postal, le candidat doit s'assurer que l'heure et la date de réception puissent être garanties. Le cachet postal ne fait pas foi.

Offre valable jusqu'au: 12.6.2026

Appel d'offres

Adjudicateur

Service d'achat: Stähelin Partner architectes SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 421 96 60.

E-mail: info@staehelinpartner.com

Service demandeur (adjudicateur): Hôpital du Jura

Objet et étendue du marché

Résidence pour personnes âgées, 92 lits

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal:

45432100 - Travaux de pose de revêtements de sols en résine

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Bâtiment

Accords internationaux: Oui

Délais

Remise de l'offre: 12.6.2025 - 16h00

Offre valable jusqu'au: 30.9.2025

Appel d'offres

Adjudicateur

Service d'achat: Stähelin Partner architectes SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 421 96 60.

E-mail: info@staehelinpartner.com

Service demandeur (adjudicateur): Hôpital du Jura

Objet et étendue du marché

Résidence pour personnes âgées, 92 lits

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal:

45432100 - Travaux de pose de revêtements de sols en vinyl

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Bâtiment

Accords internationaux: Oui

Délais

Remise de l'offre: 12.6.2025 - 16h00

Offre valable jusqu'au: 30.9.2025

Appel d'offres

Adjudicateur

Service d'achat: HES-SO Rectorat, Route de Moutier 14, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 79 205 60 77. E-mail: patrick.vallat@v-partenaires.ch

E-mail: patrick.vallat@v-partenaires.ch

Service demandeur (adjudicateur): HES-SO Rectorat, Route de Moutier 14, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 79 205 60 77. E-mail: patrick.vallat@v-partenaires.ch

Objet et étendue du marché

La HES-SO veut faire évoluer l'application de gestion financière de la solution Oracle E-Business Suite, utilisée actuellement par la majorité de ses hautes écoles, vers une solution Oracle ERP Cloud, pour l'ensemble de ses hautes écoles. Cela concerne les prestations essentielles suivantes:

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

- Configuration de la solution Oracle ERP Cloud (Paramétrisation, test, nettoyage/migration données, intégration systèmes tiers, etc.).
- Accompagnement de l'équipe projet lors du déploiement (planification, gestion du changement, formation utilisateurs, etc.).
- Support, maintenance technique et fonctionnelle non pris en charge par Oracle.

La répartition des rôles et des responsabilités entre la HES-SO et l'intégrateur concernant la maintenance applicative non prise en charge par Oracle sera précisée dans le cahier des charges du 2^e tour de l'appel d'offres. Il est précisé qu'il y a actuellement 185 utilisateurs actifs.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics
(Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal:

72000000 - Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

Accords internationaux: Oui

Remise de la demande de participation: 2.6.2025 - 11 h 30
Seuls les dossiers de candidature qui seront parvenus ou déposés dans le délai fixé seront pris en considération. Il est rappelé que le cachet postal ne fait pas foi pour prouver le respect du délai.

Offre valable jusqu'au: 31.12.2025

Ce délai est celui valable pour la validité des candidatures. Lors du 2^e tour de la procédure, il sera indiqué que la durée de validité des offres est d'ici fin 2026.

Divers

Communauté scolaire de l'Ecole Secondaire de la Courtine à Bellelay

Assemblée des délégués

Mercredi 14 mai 2025, à 20 h 15

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024.
2. Désignation de deux scrutateurs.
3. Comptes 2024.
4. Rapport des vérificateurs des comptes.
5. Rapport de l'autorité en matière de protection des données.
6. Discuter des modalités à adopter pour le renouvellement du mobilier à décider lors de la prochaine assemblée en automne.
7. Information sur la marche de l'école.
8. Divers.

Bellelay, le 17 avril 2025.

La commission scolaire.

Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SidP)

Plan spécial régional «ZAIC - SEDRAC - Zones AAc et AAd, étape 2.1» à Courgenay

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987 (LCAT), le Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) dépose publiquement durant 30 jours, soit du 9 mai 2025 au 10 juin 2025 inclusivement, en vue de son adoption par l'assemblée des délégués du SIDP:

- Le plan spécial régional avec modification de l'affectation «ZAIC - SEDRAC - Zones AAc et AAd, étape 2.1»

- à Courgenay, composé d'un plan d'occupation du sol et des équipements et d'un cahier des prescriptions;
- Le rapport d'impact sur l'environnement lié au plan spécial régional avec modification de l'affectation «ZAIC - SEDRAC - Zones AAc et AAd, étape 2.1» à Courgenay.

Durant le délai du dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Secrétariat de communal de Courgenay ainsi qu'au secrétariat du SidP.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges (article 32 de la LCAT), faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Comité du SIDP, Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy, jusqu'au 10 juin 2025 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition au plan spécial régional «ZAIC - SEDRAC - Zones AAc et AAd, étape 2.1» à Courgenay».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la LCAT).

Porrentruy, le 8 mai 2025.

Le comité du SidP.

Petits Chanteurs de Porrentruy

Assemblée générale extraordinaire de dissolution

Vendredi 4 juillet 2025, à 14 h 00,

Dos les Sapelots 211, 2932 Cœuve (c/o Christine Turberg)

Ordre du jour:

1. Ouverture.
2. Rapport sur l'état de la société et motifs de dissolution.
3. Situation financière.
4. Approbation des comptes et décharges du comité.
5. Dissolution (vote).
6. Répartition des actifs restants.
7. Election des liquidateurs.
8. Divers.

Le comité.